

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEIX, assisté(e)
de Madame TOPSI et Madame MARCISIEUX, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Monsieur AREXIS, Greffier

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300330	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire	demande la condamnation de l'Etat au versement de la somme de 68 362,15 € au titre des préjudices du fait des fautes commises par le rectorat de la Guyane	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	SELARL LE CAB AVOCATS
Défendeur	RECTEUR DE LA GUYANE	Le Recteur
02)	DOSSIER N° 2301712	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de la décision du 20 juin 2023 de la Mairie de Saint Laurent du Maroni portant refus d'attribution du complément indemnitaire annuel de juin 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	CACCIAPAGLIA MARIE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU MARONI	Monsieur le Maire
03)	DOSSIER N° 2301752	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire	@demande l'annulation de la décision implicite de rejet du maire de Saint-Laurent-du-Maroni portant refus du recours gracieux en date du 16 juillet 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	CACCIAPAGLIA MARIE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU MARONI	PAGE JULIE

08 heures 30

04)	DOSSIER N° 2400019	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de la décision du 18 décembre 2023 portant la notification de non renouvellement de son contrat		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	EBENE GUYANE	SYNEGORE
05)	DOSSIER N° 2400110	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @ demande l'indemnisation de différents préjudices résultant de la négligence fautive de la CTG ; 1700 euros de préjudice financier ; 5000 euros de préjudice moral ; 2400 euros au titre du préjudice financier aux frais d'avocat ; et 200 euros relatifs au médecin		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ADMINIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE	DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES (Cour)
06)	DOSSIER N° 2400158	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @ PC-demande l'annulation de l'arrêté n° PC 9733112320074 de la commune de Saint-Laurent de Maroni en datant du 7 septembre 2023 portant refus d'un permis de construire ; et la décision de rejet implicite née le 9 janvier 2024		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	MARONI TRANSPORTS ET LIAISONS	CABINET PALMIER & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU MARONI	Monsieur le Maire
07)	DOSSIER N° 2400500	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté en date du 17 octobre 2021 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame la bâtonnière CHARLOT Christine (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Maître TOMASI jean-Paul (Cour)

08 heures 30

08)	DOSSIER N° 2301974	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @ demande l'annulation de l'arrêté/ESI du 25 juillet 2023 du préfet de guyane portant OQTF sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PIGNEIRA Christophe
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Maître TOMASI jean-Paul (Cour)
09)	DOSSIER N° 2302085	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @ demande l'annulation de l'arrêté /ESI préfectoral du 11 septembre 2022 portant obligation de quitter le territoire français		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître PIGNEIRA Christophe
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	CENTAURE AVOCATS
10)	DOSSIER N° 2302100	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @ demande l'annulation de la décision du 27/04/2023 portant refus de séjour et OQTF avec délai de départ		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître PIGNEIRA Christophe
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
11)	DOSSIER N° 2302108	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté du 31 août 2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PEPIN JULIETTE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	CENTAURE AVOCATS

08 heures 30

12)	DOSSIER N° 2302038	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @ demande l'annulation de la décision/AES/EM du préfet de guyane du 13/09/2022 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ ; enjoindre le préfet à délivrer un titre de séjour vie privée et familiale dans un délai de 15 jours et de réexaminer sa situation ; condamner l'Etat à verser la somme de 2 000 euros selon l'article L 761-1 du cja		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
13)	DOSSIER N° 2302126	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de la décision du 16 août 2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
14)	DOSSIER N° 2302053	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @ demande l'annulation de la décision préfectorale du 27 janvier 2023 portant refus de séjour et du mail du 27 septembre 2023 portant classement sans suite de la demande d'admission au séjour de M.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MARCIGUEY Céline
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

08 heures 30

15)	DOSSIER N° 2301969	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire @ demande l'annulation de la décision/AES/VPF du préfet de guyane du 26/07/2023 portant refus de séjour

Nom des parties

Demandeur	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE

Représentants des parties

Maître PALOU Sonia (Cour)
Le Prefet

Arrêté le 02/10/2025
Le président du tribunal